

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du mardi 20 juin 2017**

Ce mardi 20 juin 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

**Etaient présents:** F. K'DUAL, M. LEMOSQUET, A. TESSON, L. BOUCHARD, B. GOSSELIN, P. GOSSELIN, J. GAILLET, J. BURNEL, P. BIREE, M. AGNES, F. LEGRAS, D. LAURENT, S. LEJEUNE, G. COENEN, S. BEAUFILS, P. DUBOSCQ, J.P. LEGOUBEY, S. POTET, H. BAZIN

**Excusés :** Pierrette FILTOPOULOS, Manuel RIVET, Claudine LEDOLLEY

**Pouvoirs :** Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY  
Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN  
Jean LEDOYEN ayant donné pouvoir à Lucienne BOUCHARD  
Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTET  
Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Auguste TESSON

I – Désignation d'un secrétaire de séance

François LEGRAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017.

III– Communiqués

- Élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, les conseillers municipaux devront se réunir le 30 juin 2017. Cette date est impérative et imposée. La réunion aura lieu le 30 juin à 18 heures et le quorum doit être atteint. Pour la commune nouvelle de Gouville sur mer, devront être élus 6 délégués titulaires et 4 suppléants. Les conseillers sont invités à faire part de leur candidature en mairie dès que possible.
- Pour info, les travaux de viabilisation du lotissement de la Jeannerie se poursuivent et le terrain devrait être à la disposition des HLM dès le 30 juin.
- L'association Alcool assistance remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée
- Suite à divers échanges avec les responsables de la Poste, il est confirmé la prochaine mise en place d'une organisation facteur-guichetier à compter du 19 septembre avec les horaires d'ouverture au public du lundi au samedi de 9h à 11h15
- Un marché estival artisanal se tiendra à la plage sur le petit parking devant le Tandem, tous les dimanches après-midis de 16h à 20h en juillet/août

IV – Travaux de défense contre la mer

La consultation pour réaliser les travaux tels qu'exposés lors des précédentes réunions a été lancée et nous n'avons enregistré qu'une seule offre de l'entreprise MARC. L'entreprise ESPACE PUR n'ayant pu répondre pour des raisons administratives, semble-t-il.

Monsieur LEVOY, assistant à maître d'ouvrage a procédé à l'analyse de cette offre et la CAO s'est réunie pour la lecture de cette analyse ce 16 juin, en présence des services de l'Etat.

Le DDTM et son adjoint, accompagnés de leurs services étaient présents ainsi que les représentants de la CMB en charge du volet des ouvrages de défense contre la mer dans le cadre des démarches actuelles de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

## 1- ASPECT TECHNIQUE

Monsieur Jean-Pierre Legoubey rappelle le détail technique des travaux envisagés en précisant qu'il s'agit d'une opération à titre expérimental.

Ce projet prévoit une double protection en géotubes, par l'implantation d'un épi en T et d'une protection anti contournement à l'arrière de cet épi et une grande protection longitudinale sur 425 ml en prolongement des actuels big bags, soit depuis l'extrémité du camping Belle Etoile jusqu'aux protections existantes du poste SNSM.

L'épi sera formé de modules de 25 mètres et d'autres assureront la protection anti contournement. Ces modules seront apposés sur des tapis anti-affouillement. Il en sera de même mais de dimensionnement différent pour la protection longitudinale.

Les géotubes en géotextile tissé seront remplis d'une mixture d'eau et de sable et il faudra installer une canalisation provisoire pour aller chercher l'eau de mer et la raccorder à une station de pompage d'eau de mer. Une autre pompe reliée à une pelle hydraulique viendra rechercher l'eau et le sable mélangé dans un bac et remplira les géotubes, sachant qu'un géotube doit être rempli en une seule fois. Il faut compter environ 6h / géotube. Une fois le géotube rempli, l'eau s'échappe des sacs géotubes et il ne reste in fine que le sable.

Le besoin de sable pour remplir tous les géotubes est de moins de 3 000 m<sup>3</sup>.

C'est donc une technique très particulière et qui nécessite un déploiement de nombreux matériels. Lourde opération d'intervention. L'entreprise MARC est compétente et a déjà réalisé plusieurs chantiers similaires, elle a le savoir-faire et prévoit de déployer 10 personnes pour ce chantier.

La durée du chantier est estimée à 2 mois et demi :

- 20 jours pour installer le chantier
- 10 jours pour réaliser l'épi
- 10 jours pour réaliser la partie anti contournement (dont le déplacement de matériel)
- 25 jours pour la protection en pied de dune sur 425 ml

Le coût de cette opération s'élève à la somme de 522 632 € HT, soit 627 158.40 € TTC.

Une opération parallèle de rechargement de sable au sud de l'épi en T, d'environ 7 000 m<sup>3</sup>, devra être réalisée en régie et ne fait pas partie de ce chiffrage qui concerne l'offre de l'entreprise MARC.

Il est précisé que le sable pour le remplissage des géotubes et pour le rechargement proviendra des zones excédentaires devant Anneville s/mer et l'entrée du havre de Geffosses dont l'alimentation naturelle provient essentiellement de la plage de Gouville s/Mer et qu'une étude de granulométrie est en cours de réalisation.

Les services de l'Etat nous ont rappelé qu'à moyen terme et dans la démarche d'entretenir ces ouvrages, si la commune les réalise, il faudra évaluer le gisement de sable du havre de Geffosses et sans doute envisager une étude d'impact.

## **2- ASPECT ADMINISTRATIF**

Après avoir entendu cette analyse technique des travaux proposés, Monsieur le Maire informe le conseil que les services de l'Etat ont reconnu que ce projet s'inscrivait dans le cadre d'une approche globale de gestion du trait de côte, prévoyant une stabilisation d'urgence dudit trait de côte adaptée au contexte hydrosédimentaire tout en étant réversible.

Du côté des demandes d'autorisations, il appartient à la commune de déposer aux différents services, cela se passe en 3 étapes :

- Une demande d'avis environnemental au cas par cas auprès des services de la DREAL pour savoir si l'opération envisagée (pour ce qui concerne l'épi en T et les protections de contournement) est soumise à une éventuelle réalisation d'étude environnementale. Il est à noter que cette demande avait déjà été déposée aux mêmes services pour la protection longitudinale, dans l'objectif de régulariser les protections réalisées en big bag notamment et prévoyant le linéaire total de 1 000 ml, donc la nouvelle protection envisagée en pieds de dunes ne sera pas concernée par cette demande.

Cette étape a été faite, le dossier a été adressé à la DREAL le 1<sup>er</sup> juin et le dossier a été enregistré et réputé complet par leurs services le 8 juin, portant ainsi son instruction jusqu'au 13 juillet.

- Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime pour l'épi en T et la protection anti contournement pour une durée cohérente avec l'approche expérimentale d'une part et l'engagement du suivi et de l'entretien d'autre part, soit 3 ans
- Une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public maritime. Ce qui la différencie de l'AOT est sa co-signature du maire en plus de celle du Préfet. Cette COT concerne elle la protection longitudinale sur tout le linéaire soit 1 000 ml, puisque nos bigs bags ne disposent à ce jour d'aucune autorisation. Cette COT permettra donc de régulariser la protection existante et de prévoir les 425 ml en géotubes tels qu'envisagés dans cette nouvelle opération. La durée sera de la même façon de 3 ans.

Les demandes d'AOT et de COT nécessitent d'abord un avis favorable de la DREAL, soit une exonération d'étude environnementale. Toutefois, considérant les délais très courts avant l'intervention prévue et considérant la période de congés d'été, il est proposé de déposer d'ores et déjà ces deux demandes auprès des services concernés de façon à avancer leur instruction.

## **3- ASPECT FINANCIER**

Le coût de l'opération est donc de 627 158.40 € TTC pour les travaux qui pourraient être confiés à l'entreprise MARC et de 35 000 € TTC pour le rechargement de sable en régie et entreprises locales de location de matériel, soit la somme totale de 662 158 .40 € TTC.

Lors de cette réunion avec les services de l'Etat, le volet financier a été abordé et notre opération pourrait être éligible aux fonds de l'Agence de Financement des Infrastructures des Transports

de France (AFITF). Le pourcentage n'est pas défini, le taux d'aide peut aller jusqu'à 80 %. Il dépend des disponibilités de l'enveloppe annuelle.

Il est donc urgent de déposer une demande en temps masqué sans attendre les diverses autorisations même si ces fonds sont évidemment soumis en premier lieu à l'obtention desdites autorisations. Cette subvention ne supporte pas de commencement de travaux avant notification donc les délais sont tous très serrés pour ces diverses étapes, si l'on veut envisager un démarrage de travaux dès le début du mois d'octobre, avant les grandes marées automnales.

En conclusion, l'offre de l'entreprise MARC est conforme et respecte le cahier des charges, son coût a été reconnu comme raisonnable par Monsieur Levoy, assistant à maître d'ouvrage, qui en avait fait une estimation préalable.

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise MARC.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'engager les travaux tels que présentés
- De retenir l'offre de l'entreprise MARC au prix de 522 632 € HT, soit 627 158,40 € TTC
- De charger Monsieur le Maire de déposer les deux demandes d'autorisation d'AOT et de COT auprès des services de l'Etat
- D'autoriser Monsieur le maire à déposer toutes les demandes de subventions auxquelles ces travaux sont éligibles et notamment pour solliciter des fonds AFITF, y compris pour les frais à engager pour l'opération de rechargement en sable
- D'avoir recours à un emprunt bancaire pour assurer cette dépense sur le budget de la commune

#### V – Projet d'effacement des réseaux et aménagements de la rue du 28 juillet 1944

Le projet prévoit la réfection complète du réseau d'assainissement pluvial et l'effacement des réseaux électriques et de communication sur une première tranche de la rue du 28 Juillet 1944, depuis la mairie jusqu'à l'intersection de la rue avec la rue de la Chantelourie.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération a été inscrite pour une première partie au BP 2017 et que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au Conseil départemental.

Ce sont donc les services du conseil départemental qui se chargeront de lancer l'appel d'offres et d'attribuer les marchés de travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de travaux tel que présenté.

#### VI- Vente de terrain communal

Suite aux débats des conseillers lors des réunions de conseil des 2 février, 14 mars, et 27 avril derniers, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les parties zonées N (naturelle) issues du terrain cadastré BH 293.

Après en avoir débattu et à la majorité (Sylvie Beaufiles, Jacky Gaillet et Philippe Gosselin s'abstiennent), le conseil municipal décide de mettre en vente les terrains zonés Ub issus de cette même parcelle cadastrée BH 293, comme suivant le découpage déjà réalisé par le cabinet GEOMAT.

Cette proposition à la vente étant sur la base de l'estimation des Domaines, soit 170 €/m<sup>2</sup> :

- Les parcelles BH 322, 323 et 324 d'une surface totale de 351 m<sup>2</sup> au prix de 59 670 € net vendeur, à Monsieur MALBAULT
- La parcelle BH 320 d'une surface de 388 m<sup>2</sup> au prix de 65 960 € net vendeur, à Monsieur et Madame MARTIN

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces transactions et notamment les actes de vente par devant Maître Langenais, Notaire à Agon-Coutainville.

#### VII - Achat de terrain

Les éléments attendus n'étant pas parvenus à la commune, ce sujet est donc reporté à une autre réunion.

#### VIII – Rapport annuel 2016 de la concession gaz

La longueur totale de notre réseau est de 9 266 mètres pour 122 clients du réseau. Aucune nouvelle mise en service en 2016.

Cette concession rapporte 1 256 €/an à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal prend acte du rapport annuel et encourage Monsieur le Maire de se rapprocher des services du SDEM en matière de suivi du réseau de concession gaz.

#### IX – Régularisation du transfert de l'emprunt du lotissement artisanal à la CMB

Lors du transfert de ce budget à la CMB, par délibération du 14/03/2017 les modalités du transfert du crédit-relais contracté pour ce budget annexe du lotissement artisanal, n'ayant pas été précisées, le conseil municipal approuve le transfert de l'emprunt concerné par le lotissement artisanal route de Coutances, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : relais aménagement lotissement artisanal route de Coutances
- Organisme prêteur : Caisse Fédérale du crédit Mutuel de Maine, Anjou et Basse-Normandie
- Numéro de contrat : 15489 00380 894432 13
- Capital initial souscrit : 140 000 euros
- Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 140 000 euros
- Modalités d'amortissement : une échéance en capital au 5 décembre 2018 et paiement des intérêts à chaque trimestre
- Taux d'intérêt : 0.95 % fixe
- Durée de souscription : 36 mois
- Terme de l'emprunt : 5 décembre 2018

#### X – Divers

- Clôture au camping: le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de CLOTURES DU COTENTIN au prix de 14 790 € HT soit 17 748 € TTC pour réaliser cette clôture et ainsi terminer les équipements du camping. Cette somme sera imputée sur le budget camping.

- Le conseil municipal décide à la majorité (Sylvie Beaufils vote contre) de mettre en place de nouvelles prises électriques sur l'aire de stationnement des campings cars: 4 coffrets de 4 prises supplémentaires, étant entendu que le tarif sera alors sans doute augmenté. Le prix du stationnement nocturne étant à ce jour de 5,50 €/nuitée
- Mise en place d'une commission en charge du suivi du projet de construction d'un gymnase: présidée par Jean-Pierre LEGOUBEY, seront associés à cette commission :

- ✓ Béatrice GOSSELIN
- ✓ Sylvie BEAUFILS
- ✓ Hubert BAZIN
- ✓ Arnaud BRIANT
- ✓ Auguste TESSON
- ✓ David LAURENT
- ✓ François LEGRAS

Seront associés des représentants d'associations et utilisateurs potentiels:

- ✓ Gérard RENOUF
  - ✓ Christophe MARION,
  - ✓ Monsieur Yves CARNET
  - ✓ Laurent MORICE
  - ✓ Nathalie MARCHETEAU
  - ✓ Michèle AGNES pour représenter l'AGV
  - ✓ D'autres représentants de futurs partenaires sportifs et utilisateurs potentiels pourront participer et les représentants de la CMB seront conviés aux réunions.
- Vote des tarifs de vente des produits d'épicerie de dépannage au camping : le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs (ci-après)

#### TOUR DE TABLE:

M. Lemosquet informe le CM que les fleurs ont été installées à Boisroger et propose que les élus de Boisroger se chargent eux-mêmes de l'arrosage

L.Bouchard demande ce qu'il en est des bouches d'incendie qui ne sont plus conformes : cette question sera très prochainement revue avec la SAUR.

A. TESSON précise que les poubelles de l'atelier municipal n'étant pas vidées avant le we, après le marché, ce we avec les fortes chaleurs, cela a causé d'importantes nuisances odorantes. Pour pallier cette difficulté, il est décidé que les employés communaux, en charge du nettoyage du marché, se chargeront d'aller porter ces ordures à la déchetterie de Gratot dans la foulée de la fin du marché le temps de cette saison estivale.

Le Maire rappelle qu'il est souhaitable de dégager les vélos de décoration du Tour de France...avant le 22 juin.

Sandrine LEJEUNE transmet aux conseillers les remerciements de l'association des « by coeur boys » pour la subvention qui leur a été attribuée.

J. Gaillet informe que la fête de la musique aura lieu ce vendredi 23 juin avec représentation des élèves du cours de musique en 1ère partie et un film musical en 2ème partie à la Filature.

S. Beaufils souhaitait aborder les questions de sécurité mais considérant l'absence de Gérard Larsonneur, ce point sera revu à une prochaine réunion.